

COMMUNAUTE DE COMMUNES
REÇU LE : 14/09/16
N° ENR. : 228
10200 SOULAINES-DHUYS

1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

10200 SOULAINES-DHUYS
N° ENR. :
REÇU LE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES

SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-AUBE

Bureau de l'accueil des usagers

ARRETE N° 2016 - 257-0003 (SPBA)

portant modification de la composition de la commission de suivi de site pour un centre de tri, conditionnement et découpe de déchets radioactifs de très faible activité exploité par la société Daher NCS à Epothemont

La préfète de l'Aube,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L124-1 et suivants, L125-1, L511-1 et suivants, L541-1 et suivants et R125-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-0787 du 26 mars 2010, autorisant la société Daher NCS d'exploiter un centre de tri, découpe et conditionnement de déchets radioactifs de très faible activité sur la commune d'Epothémont, modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire n° 2012116-0004 du 25 avril 2012,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012317-0023 du 12 novembre 2012 portant création de la commission de suivi de site pour un centre de tri, conditionnement et découpe de déchets radioactifs de très faible activité exploité par la société Daher NCS à Epothemont,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2014 fixant l'actuelle composition de cette CSS,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte des nouvelles nominations au sein des différents collèges, notamment suite aux changements survenus au sein de la sté DAHER mais aussi dans la commune de La Chaise,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte des nouvelles nominations au sein des différents collèges,

SUR la proposition de Monsieur le sous-préfet de Bar-sur-Aube,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2012317-0023 portant création de la commission de suivi de site pour un centre de tri, conditionnement et découpe de déchets radioactifs de très faible activité exploité par la société Daher NCS à Epothemont, est modifié comme suit :

Collège « administrations de l'État » :

- M. le préfet de l'Aube ou son représentant, président de la commission,
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant,

Collège « collectivités territoriales » :

Collectivités	Titulaires	Suppléants
communauté de communes de Soulaines	M. Philippe DALLEMAGNE	M. Philippe LIEVRE
Commune d'Epothemont	M. François MATRION	Mme Claudie VASSEUR
Commune de Maizières les Brienne	M. Serge MARQUET	M. Benoît DARNET
Commune de Vallentigny	Mme Micheline MARNAT	M. Jean-Jacques CURIN
Commune de Ville-aux-Bois	M. Denis GOZE	Mme Françoise DENIZET

Collège « exploitant » :

- M. Nicolas AUPOIX, suppléant : M. Romain DARSONVAL.
- M. Marc CHARAMATHIEU, suppléant : M. Aurélien THOMAS

Collège « riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement » :

Associations	Titulaires	Suppléants
CPIE de Soulaines	M. Christian BRIAND	Mme Jacqueline LEPETIT
fédération départementale des chasseurs de l'Aube	M. Daniel BERGERAT	M. Marie-Joël BREUZON
association "les amis du Parc"	M. André JEAN-PIERRE	Mme Lætitia CAROUGEAT
association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques "la gaule soulainoise"	M. Gérald GRIS	M. Didier COLLIN

Collège « salariés » :

- M. Anthony CORROY, suppléant : M. Fabien DESCHARMES (CHSCT)
- M. Anthony JULLY, suppléant : M. Xavier VERITE

Personnalité qualifiée :

M. Patrice TORRES, directeur des centres industriels de l'ANDRA dans l'Aube.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2012317-0023 restent sans changement.

ARTICLE 3 : M. le sous-préfet de Bar-sur-Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs, et dont une copie sera adressée à chacun de ses membres.

Troyes, le 13 SEP. 2016



Isabelle DILHAC



Département de l'Aube

Arrondissement
de BAR sur AUBE

Canton
de SOULAINES DHUYS

COMMUNE DE VILLE AUX BOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2016

Membres afférents : 5

Membres présents : 5

Convocation le 17 Juin 2016

Nombre de votants : 5

Affichage le 17 Juin 2016

L'an deux mil seize, le 22 Juin, à 09 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, après convocation légale du 17 Juin 2016, sous la présidence de Madame DENIZET Françoise, Maire.

Présents : DENIZET Françoise, CONSTANT Samuel, FIOR Denise, GOZÉ Denis, GOZÉ Nadège.
formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Mme FIOR Denise

*Délibération
2016-34*

Délégué et suppléant de l'ICPE de DAHER

Suite à la démission de Monsieur MOURLON José de son poste de 1er adjoint et de conseiller municipal, acceptée par la Sous Préfecture de Bar-Sur-Aube le 10 Juin 2016.
Il convient donc de désigner de nouveau le suppléant de l'ICPE de DAHER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de désigner :

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
<i>GOZE Denis</i>	<i>DENIZET Françoise</i>

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire
DENIZET F.

le Maire



Françoise DENIZET
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 28/06/2016 à 14:34:16
Référence : be0e181d07a66235722b46b549f10404c295e5

cannot guarantee the integrity of this message. Neither Daher nor any of its subsidiaries or affiliates shall be liable for the message if altered, changed or falsified. While we take all reasonable precautions to ensure that viruses are not transmitted via emails, we recommend that you take your own measures to prevent viruses from entering your computer system.

Sujet: [INTERNET] RE: CSS DAHER

De : AUPOIX Nicolas <n.aupoix@daher.com>

Date : Tue, 5 Jul 2016 08:07:38 +0000

Pour : RICHARD Denis PREF10 <denis.richard@aube.gouv.fr>

13/9/9

Bonjour Monsieur RICHARD,

Je reviens vers vous pour vous indiquer les changements de personnes à opérer en fonction des collègues.

Pour le collège exploitant :

Nicolas AUPOIX, suppléant Romain DARSONVAL

Marc CHARAMATHIEU, suppléant Aurélien THOMAS

Pour le collège salarié

Anthony CORROY, suppléant Fabien DECHARMES

Anthony JULY, suppléant Xavier VERITE

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Nicolas AUPOIX

The logo for Daher, featuring a stylized 'D' with a small square above it, followed by the word 'DAHER' in a bold, sans-serif font.

Nicolas Aupoix
CHEF D'INSTALLATION Délégué